

Service Urbanisme

Pour quelles finalités ?	Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	Qui peut avoir accès à vos données ?	Sur quel fondement juridique se base le traitement ?
Gestion des demandes d'autorisation du droit du sol (permis, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat urbanisme, gestion de la publicité et des enseignes)	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification détaillées (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, numéro unique d'enregistrement, etc.) Profession (uniquement dans le cadre des DIA) 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (service urbanisme, service finance, etc.) Sous-traitants/ Service instructeur de la Métropole, Prestataires dans la limite de l'exécution de leur mission (prestataire en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier d'urbanisme, etc.) Organisme ou autorité légalement autorisé à connaître vos informations (Service de l'Etat (SITADEL), Trésor Public, etc.) Les administrés consultant un permis de construire, une déclaration préalable, ou un permis d'aménager, ou demandant un relevé de propriété 	Nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique
Gestion des demandes de certificat d'urbanisme			
Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner			
Gestion des enquêtes publiques	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification : nom, prénom Données autres de toutes natures selon la rédaction apportée par l'administré 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (service urbanisme) Commissaire enquêteur désigné par la Préfecture Service de la Métropole si l'enquête publique est initiée par la Métropole 	<p>Obligation légale pour toutes les enquêtes publiques obligatoires prévues par un texte (urbanisme, environnement, expropriation)</p> <p>Nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique pour les autres enquêtes publiques</p>